

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 08 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BENMÉHAL, Maire.

La convocation a été faite 01/09/2023

Présents : Mesdames DÉMEUSY Aurore, FOILLERET Dolorès, ANDRÉOTTI-MERCET Corinne, PARSY Stéphanie, VILLET Joséphine, Messieurs GUERRY Frédéric, KUTTNER Stephan, NATALE Salvatore, MAGNIN-FEYSOT Gilles

Absent(es) excusé(es) :

- Ludivine TISSOT-MAIRE : a donné procuration à Monsieur MAGNIN-FEYSOT Gilles

Absent(es) non excusé(es) : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du conseil municipal. Il indique que le quorum est atteint.

Madame Aurore DÉMEUSY est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 29 Juin 2023,
- 2°) Délibérations pour encaissement des chèques de Groupama suite aux sinistres :
 - Candélabre Rue de Montflovain,
 - Poteau d'incendie Bief de la Charmotte
- 3°) Délibération concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD),
- 4°) Recours juridique sur parcellaire AB 106 émis par M. VINCENT Michaël suite à la mise en place de notre PLU,
- 5°) Présentation du devis de l'entreprise BOUCARD TP concernant le projet d'automatisation de l'alimentation en eau potable depuis le réseau du Bief de la Charmotte au réservoir,
- 6°) Point sur la commune nouvelle,
- 7°) Point sur le dossier d'éclairage public (changement des points lumineux),
- 8°) Réflexion sur un éventuel remplacement de l'abri de bus Route de Largillat,
- 9°) Réfrigérateur de la salle de convivialité : suite à donner en fonction du devis d'entretien,
- 10°) Étude sur la mise en place d'une limitation poids-lourds sur les Rues Bief de la Charmotte, Champ de la Chapelle et Route de Largillat
- 11°) Questions diverses.

→ Point N° 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 29 Juin 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 Juin 2023 : en l'absence d'opposition ou d'abstention, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

→ Point N° 2 – Délibérations pour encaissement des chèques de Groupama suite aux sinistres :

- Candélabre Route de Montflovain.
- Poteau d'incendie Bief de la Charmotte.

DCM N° 01-08-09-2023

Remboursement d'un sinistre sur un candélabre Route de Montflovain par GROUPAMA

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite au dommage survenu en date du 15/07/2022 sur un candélabre d'éclairage public Route de Montflovain (causé par un tiers), l'assureur GROUPAMA a adressé à la commune un chèque d'un montant de 991,87 € au titre du sinistre.

Il convient de prendre une délibération afin de pouvoir encaisser ledit chèque.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte le remboursement par GROUPAMA du sinistre comme énoncé ci-dessus et autorise M. le Maire à encaisser le chèque de 991,87 €.**

DCM N° 02-08-09-2023

Remboursement d'un sinistre sur un poteau d'incendie Bief de la Charmotte par GROUPAMA

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite au dommage survenu en date du 14/12/2022 sur un poteau d'incendie Bief de la Charmotte (causé par un tiers), l'assureur GROUPAMA a adressé à la commune un chèque d'un montant de 2 975 € au titre du sinistre.

Il convient de prendre une délibération afin de pouvoir encaisser ledit chèque.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte le remboursement par GROUPAMA du sinistre comme énoncé ci-dessus et autorise M. le Maire à encaisser le chèque de 2 975 €.**

→ Point N° 3 – Délibération concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) :

DCM N° 03-08-09-2023

Participation financière au titre du FSL et du FAAD (Fonds de solidarité et d'aide aux logements) pour 2023

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Département du Doubs sollicite les communes pour une aide financière au titre :

➤ **du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui permet notamment le financement :**

- ✓ d'accompagnement social,
- ✓ d'aides financières individuelles,
- ✓ d'une gestion locative adaptée.

➤ **du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) qui permet :**

- ✓ de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le niveau attendu de participation des communes est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD. Le nombre d'habitants pour Montbenoît étant de 410 habitants, le montant serait de 373,10 €.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ décide de valider la proposition du Maire comme énoncée ci-dessus et de verser, pour 2023, une aide financière de 373,10 € au titre du FSL et du FAAD.

➔ Point N° 4 – Recours juridique sur parcellaire AB 106 émis par M. VINCENT Michaël suite à la mise en place de notre PLU :

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite au dépôt par M. VINCENT Michaël d'un certificat d'urbanisme opérationnel reçu en Mairie le 22/12/2022 (projet de 3 maisons individuelles sur sa parcelle cadastrée section AB N° 106), ce projet ne respectant pas les orientations du PLU a fait l'objet d'un refus par la DDT en date du 14/02/2023.

Monsieur Michaël VINCENT a missionné Me GRILLON, avocate, dans l'intention d'un recours contre la commune.

La commune a confié ce dossier à Me SUISSA, avocate.

➔ Point N° 5 – Présentation du devis de l'entreprise BOUCARD TP concernant le projet d'automatisation de l'alimentation en eau potable depuis le réseau du Bief de la Charmotte au réservoir :

DCM N° 04-08-09-2023

Projet d'automatisation de l'alimentation en eau potable depuis le réseau Bief de la Charmotte au réservoir : validation du devis de travaux

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BOUCARD TP concernant le projet d'automatisation de l'alimentation en eau potable depuis le réseau du Bief de la Charmotte au réservoir.

Il demande au conseil de se prononcer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :

➔ valide le devis de l'entreprise BOUCARD TP pour un montant de 58 205,82 TTC, jugé le mieux-disant.

➔ autorise le Maire à signer le devis.

➔ Point N° 6 – Point sur la commune nouvelle :

M. le Maire expose au conseil municipal l'avancée de la commune nouvelle.

Le conseil municipal est d'accord pour continuer à condition d'une nouvelle organisation des commissions afin de construire concrètement un plan d'actions sur les points suivants :

- Nom de la nouvelle commune
- Localisation du pôle administratif
- Orientations budgétaires :
 - travaux voirie et autres
 - périscolaire
 - École
 - Local employés communaux
 - Embauche d'employés

- Achat matériels
- Rôle des communes avant 2026

➔ **Point N° 7 – Point sur le dossier d'éclairage public (changement des points lumineux) :**

Le 1^{er} adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention au titre du Fonds vert a été faite auprès des services de la Préfecture. La commune est dans l'attente du « feu vert » des services de l'État.

Il fait également le point sur les lampes de rue en panne : 4 au lotissement Le Bon Repos, 1 au lotissement Bellevue du Val et 1 Route de Montflovin.

En outre, la commission « fêtes » doit présenter un projet d'éclairage de Noël lors de la prochaine réunion car certaines guirlandes ne fonctionnent plus.

➔ **Point N° 8 – Réflexion sur un éventuel remplacement de l'abri de bus Route de Largillat :**

Après réflexion, la commune va attendre un peu avant le remplacement de l'abri de bus Route de Largillat.

➔ **Point N° 9 – Réfrigérateur de la salle de convivialité : suite à donner en fonction du devis d'entretien :**

D'autres devis vont être demandés pour la réparation du réfrigérateur de la salle de convivialité ou son éventuel remplacement.

➔ **Point N° 10 – Etude sur la mise en place d'une limitation poids-lourds sur les Rues Bief de la Charmotte, Champ de la Chapelle et Route de Largillat :**

Après discussion, le conseil municipal valide le projet pour mettre en place une limitation de tonnage quant à l'accès par les poids-lourds sur les rues Bief de la Charmotte, Champ de la Chapelle et Route de Largillat.

➔ **Point N° 11 – Questions diverses :**

- Circulaire de l'ONF concernant les nouvelles modalités de facturation des ventes de bois : ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil.
- Boulangerie : le compromis de bail commercial entre le bailleur et les nouveaux repreneurs est signé ce jour.

La séance est levée à 21h45.

Le procès-verbal a été affiché le

La secrétaire de séance
Aurore DÉMEUSY

Le Maire,
Lucien BENMÉHAL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le 8 Septembre 2023, à vingt heures, à la mairie,
et a examiné les délibérations suivantes :

DCM N° 01-08-09-23	Remboursement d'un sinistre (candélabre Route de Montflovain) par GROUPAMA
DCM N° 02-08-09-23	Remboursement d'un sinistre (poteau incendie Bief de la Charmotte) par GROUPAMA
DCM N° 03-08-09-23	Participation financière au titre du FSL et du FAAS (Fonds de solidarité et d'aide aux logements) pour 2023
DCM N° 04-08-09-23	Projet d'automatisation de l'alimentation en eau potable depuis le réseau Bief de la Charmotte au réservoir : validation du devis de travaux

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de Mairie.

Liste des délibérations affichée le 15/09/2023 et publiée sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Lucien BENMÉHAL

